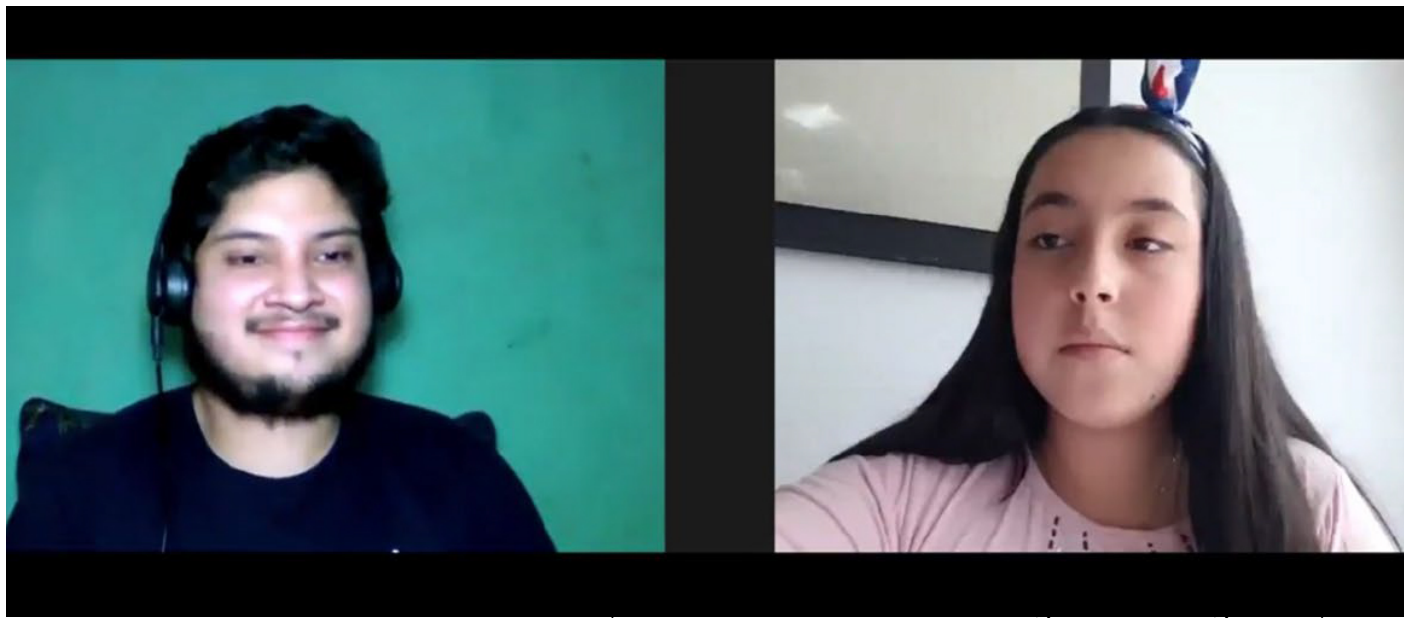


Conférence du BICE sur la lutte contre la violence : les recommandations des enfants

Date : 24 novembre 2020



Chili, de Colombie, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et du Paraguay ont pris le temps de discuter, partager leurs points de vue afin d'élaborer plusieurs recommandations en direction des autorités locales et nationales, des organisations non gouvernementales ou encore des établissements scolaires.

Leurs travaux ont porté sur cinq des sept stratégies INSPIRE visant à réduire la violence à l'encontre des enfants : mise en œuvre et contrôle du respect des lois ; normes et valeurs ; sûreté des environnements ; appui aux parents et aux personnes ayant la charge d'enfants ; éducation et savoir-faire pratiques. Les jeunes participants ont également pris en compte les impacts de la pandémie de Covid-19 dans la région.

Violations de la Convention relative aux droits de l'enfant

Avant de transmettre leurs recommandations, ils ont souhaité rappeler que les multiples formes de violence dont ils sont témoins représentent une violation de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par 196 pays. Et notamment en ce qui concerne :

- le droit de l'enfant à être protégé contre toute forme de discrimination (article 2, paragraphe 2) ;
- le droit de l'enfant à être protégé et soigné (article 3, paragraphe 2) ;

- le droit de l'enfant à la participation et à l'expression de son opinion dans les affaires qui le concernent (art. 12) ;
- le droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social (art. 27) ;
- le droit de l'enfant à l'éducation (art. 28) ;
- le droit de l'enfant au repos et aux loisirs (art. 31) ;
- le droit de l'enfant à être protégé contre l'exploitation économique et le travail (article 32) ;
- le droit de l'enfant à être protégé contre toute forme d'exploitation et d'abus sexuels (article 34).

Recommandations en lien avec les stratégies INSPIRE

Les enfants et les adolescents participants à la conférence demandent que :

- Les enfants et les adolescents puissent vivre en paix et en sécurité dans leurs communautés locales et dans leur environnement social. L'exercice de leurs droits fondamentaux doit être protégé.
- La violence domestique soit au cœur des préoccupations des sociétés afin que les décideurs politiques élaborent des stratégies publiques de protection des enfants, des adolescents et des femmes.
- Des campagnes de sensibilisation et de formation sur la parentalité positive soient développées.
- Les liens familiaux des enfants et des adolescents qui souffrent de situation d'enfermement soient renforcés.
- Les États et les cultures locales soient sensibles à la prise en compte du genre dans l'élaboration de projets.
- Les enseignants soient formés pour pouvoir enseigner aux enfants et adolescents pendant le cursus scolaire les stratégies pour détecter et prévenir la violence sexuelle.
- La voix des enfants et des adolescents d'Amérique latine soit présente et prise en compte dans les processus politiques de leurs pays respectifs.

Recommandations spécifiques pour mettre fin à la violence dans le

contexte de la pandémie

Les enfants et les adolescents participants à la Conférence demandent que :

- Les États et la société dans son ensemble mettent en place davantage d'espaces de dialogue, autour du principe de non-discrimination, afin de favoriser le respect des droits de tout être humain.
- Des campagnes grand public de sensibilisation sur le phénomène de la violence domestique soient encouragées.
- Les familles privilégient une communication positive au sein de leur foyer, en particulier en cette période critique de la pandémie.
- Des services informatiques gratuits soient garantis pour que les élèves, dont les écoles restent fermées en raison de la pandémie, puissent poursuivre leurs études à distance.
- L'avis des enfants et des adolescents soit davantage demandé et pris en compte. Notamment par le biais des réseaux sociaux.
- Des activités de loisirs soient organisées dans des espaces ouverts pour garantir le développement intégral des enfants et des adolescents.
- Les États favorisent l'emploi dans les secteurs les plus touchés économiquement par la pandémie. Et offrent de nouvelles possibilités de travail aux parents en situation économique critique. Et ce, afin que leurs enfants puissent poursuivre leurs études.
- Les enfants et les adolescents participent à des forums de réflexion qui favorisent l'exercice des droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ces conclusions seront intégrées au rapport final envoyé à tous les participants à cette conférence régionale. Conférence qui a été suivie par près de 1500 personnes par jour et a accueilli parmi les intervenants des personnalités politiques et des experts.